



COMMUNE DE BRESSE VALLONS
À LA DÉCOUVERTE DU

MARAIS DE L'ÉTANG DE BIZADAN

**Un espace naturel sensible
du Département de l'Ain**

L'ORIGINE DU MARAIS

ÉDITO

Le département de l'Ain détient un patrimoine d'exception et cache des trésors naturels à découvrir et à contempler. Aussi, le Département a pour ambition de préserver et valoriser cette richesse patrimoniale tout en maîtrisant et gérant la fréquentation. À ce titre, il met en œuvre une politique nature et biodiversité et labellise les espaces remarquables et emblématiques en Espaces Naturels Sensibles (ENS). Aujourd'hui, l'Ain possède un réseau de 40 ENS représentatifs de la diversité des milieux naturels de son territoire.

La politique Nature et Biodiversité soutient les actions en faveur de la biodiversité et accompagne les projets visant à améliorer la connaissance, à gérer et préserver les espaces et à aménager les sites naturels pour organiser leur fréquentation. Elle encourage également le développement maîtrisé des sports de nature, du vélo et de la randonnée. Les sites ENS constituent un support idéal pour sensibiliser à la biodiversité et faire découvrir au grand public le patrimoine naturel et culturel aindinois.

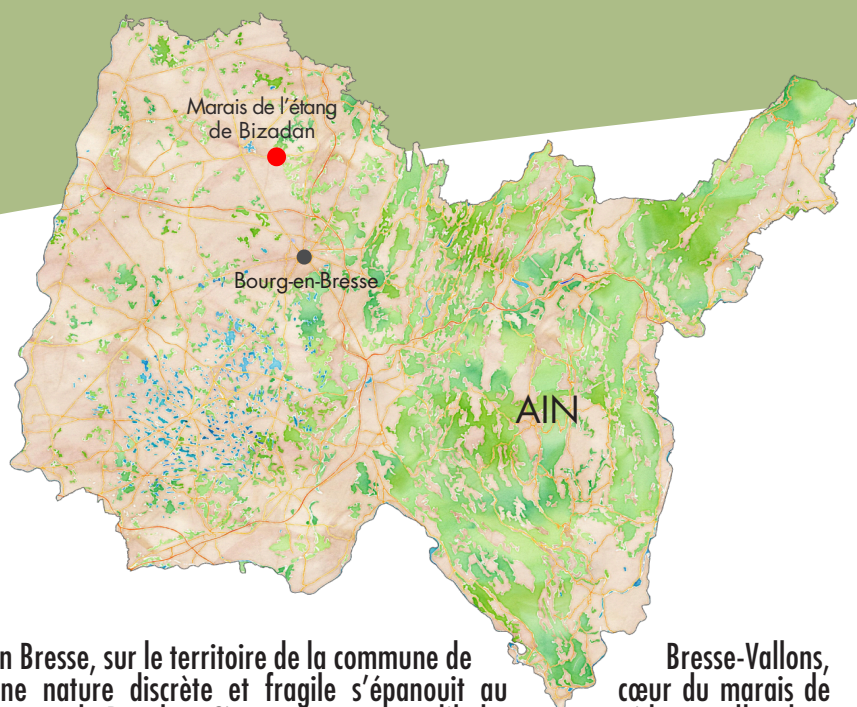
Parmi les ENS labellisés dans l'Ain, la moitié est actuellement gérée par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes qui œuvre depuis plus de 35 ans à la préservation du patrimoine naturel et des paysages. C'est le cas du marais de l'étang de Bizadan dont la gestion est présentée dans ce document.

Marie-Christine CHAPEL

Vice-présidente, déléguée au tourisme, au patrimoine et à la culture du Département de l'Ain

Yves FRANÇOIS

Président du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes



En Bresse, sur le territoire de la commune de Bresse-Vallons, une nature discrète et fragile s'épanouit au cœur du marais de l'étang de Bizadan. C'est une mosaïque d'habitat qu'il accueille : boisements, prairies, grèves et étang. Ce site, labellisé Espace Naturel Sensible au regard de sa richesse exceptionnelle se visite au gré des couleurs et des expressions saisonnières.

Un rôle essentiel pour la gestion de l'eau

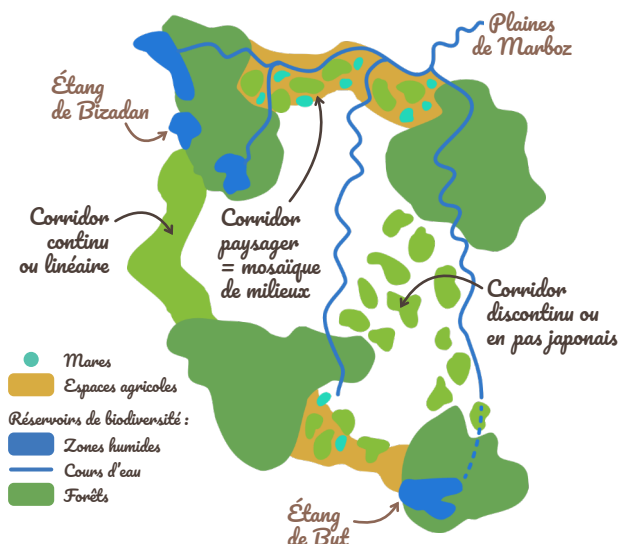
Outre sa fonction d'accueil pour la faune et la flore, le marais de l'étang de Bizadan joue un rôle majeur pour la **ressource en eau**. Il stocke puis libère progressivement l'eau comme une éponge et participe ainsi à la **régulation des inondations** et à la **restitution de l'eau en période de sécheresse**. Au moment du stockage, l'eau est filtrée grâce aux végétaux présents dans le marais, ce qui permet une véritable épuration naturelle.

Enfin, le marais, comme toutes les zones humides, est un allié de taille face aux changements climatiques. Tandis qu'il **piège une partie du carbone atmosphérique**, principal responsable du réchauffement de la planète, il est aussi un **refuge pour la faune** et un **îlot de fraîcheur** pour les habitants de la commune en période de forte chaleur.

L'importance des continuités écologiques

La localisation et les caractéristiques du site en font un **réservoir de biodiversité intégré à un important réseau écologique**. En effet, le territoire de la Bresse est ponctué de zones humides (mares, étangs...) plus ou moins reliées entre elles. Parmi elles, on peut citer l'étang de But ou encore les plaines de Marboz.

Les **connexions entre ces espaces naturels**, via des corridors écologiques sont capitales pour la conservation de la biodiversité. Ce fonctionnement en réseau permet aux espèces de circuler pour se nourrir ou se reproduire, de trouver un refuge en cas de perturbation et de se disperser vers de nouveaux espaces. Le « brassage génétique » de la faune est alors assuré. Ces échanges de gènes entre les populations au moment de la reproduction garantissent une bonne adaptation des espèces à leur environnement et une meilleure capacité à résister aux événements pouvant affecter leur état de santé.



UNE NATURE EXCEPTIONNELLE !

Un refuge pour la faune et la flore remarquables

La leucorrhine à gros thorax : une habituée des réseaux

Facilement reconnaissable à la tâche jaune qui orne le bas de son abdomen, cette grande libellule rouge vole autour de l'étang Bizadan de mai à juillet. Elle apprécie les mosaïques d'habitats avec une alternance de multiples points d'eau libre et de végétation diversifiée, formant un petit réseau.

Espèce peu fréquente,
la leucorrhine à gros thorax est protégée

Le triton crêté : parade et phéromones

Grand triton d'environ 15cm, il tire son nom de la crête dorsale dentelée portée par les mâles. En avril, à la tombée de la nuit, vous pourrez peut-être assister à la parade nuptiale de cet étrange animal. Lorsqu'une femelle est proche, le mâle ondule sa queue et exécute une série de mouvements millimétrés pour projeter des phéromones sur la femelle, avant de s'éloigner. Si la femelle le suit, c'est gagné ! La femelle pondra ensuite plus de 200 œufs, qu'elle enroulera méticuleusement, un à un dans des feuilles de plantes aquatiques pour les protéger. Un véritable travail d'orfèvre !

En régression un peu partout en Europe,
le triton crêté est également une espèce protégée.

Feuilles pliées contenant
les œufs de triton crêté.

Le pic cendré : un couteau suisse en guise de bec

Très proche de son cousin, le pic vert, le pic cendré a le crane dur. Comme la plupart des pics, il tambourine et martèle les arbres.

Le tambourinage correspond à un chant, tandis que le martelage lui permet de se nourrir en creusant dans les troncs à la recherche d'insectes.

En résumé, son bec est à la fois un instrument à percussion et un ciseau de menuisier !

La disparition des vieux feuillus en forêt au profit de plantations diverses est l'une des causes majeures du déclin important du pic cendré. Sur le marais de l'étang de Bizadan, on peut l'entendre dans les boisements, en mars-avril.

Le pic cendré est une espèce protégée
et particulièrement vulnérable.

La fougère filamenteuse : une fougère à l'allure étonnante

Aussi appelée boulette d'eau, cette petite fougère est une plante pionnière des bords d'étangs.

Elle doit ses noms à son aspect général assez surprenant : sa fronde (la feuille de fougère) est unique et linéaire tandis qu'un seul fruit (baptisé « sporocarpe » chez les fougères) n'est présent à sa base.

On l'observe sur le site de juillet à septembre sur les berges asséchées à cette période de l'étang Bizadan.

Le chatoyant
pic cendré,
à la recherche
de nourriture.

Espèce protégée,
elle souffre des mêmes pressions que son habitat, les grèves exondées.

DES MILIEUX INHABITUELS ET MENACÉS

Évolutions des usages et du paysage

Les grèves exondées

Ces petites **plages atypiques** se créent dans un **contexte d'alternance entre inondation** (sol habituellement recouvert d'eau) **et exondation** (sol découvert). Cette caractéristique hydrologique et le manque de nutriments dans ces zones, conduit à l'installation d'espèces pionnières, souvent très rares et fortement menacées.

Les grèves exondées font ainsi partie des **habitats les plus menacés de notre région**.

Sur le site, on retrouve cet habitat dans une zone « étrepée » dans le cadre du précédent plan de gestion, autrement dit une zone dans laquelle on a évacué une couche superficielle de sol pour retrouver un milieu pionnier.

De manière générale, les facteurs à l'origine de la régression de ces milieux sont l'abandon de la gestion piscicole avec l'alternance de cycles d'assecs et d'évolages, la rectification des berges et la présence de ruissellements de polluants. Sur le site, cet habitat est principalement **menacé par l'assèchement du marais et l'apport de matière organique**.



Les prairies à molinie

Ces prairies humides sont **le résultat de l'ancien usage agropastoral du marais**. Elles accueillent plusieurs espèces rares, dont une grande partie se trouve dans des gouilles (dépressions) humides. En effet, les fluctuations du niveau d'eau dans les prairies creusent petit à petit de petites dépressions et forcent, les herbacées à pousser en hauteur sous forme de « touradons ».

Les prairies à molinie sont la parfaite illustration de l'équilibre qui peut exister entre la nature et son usage par l'homme. La conservation de ces milieux, régis par des paramètres physiques et climatiques précis, passe nécessairement par une pratique agropastorale extensive. Les prairies à molinie sont surtout **victimes de la déprise agricole qui entraîne leur embroussaillage, ou à l'inverse de son intensification** qui implique souvent la mise en place d'actions inadéquates comme le drainage ou la fertilisation des sols. La préservation de ces milieux dépend donc principalement de **la mise en place de pratiques agricoles extensives** telles que la fauche périodique ou le pâturage en période sèche.



Les touradons sont des mottes composées de plantes qui repoussent sur leurs anciennes racines et feuilles mortes.

FOCUS SUR LA FRÉQUENTATION

Bien connu des locaux, le site, inscrit au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est fortement fréquenté.

Randonneurs, cavaliers, cyclistes et naturalistes se rencontrent sur le très emprunté **chemin de l'étang**, par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le **sentier de découverte** aménagé au sein du marais pour une visite en autonomie est accessible, quant à lui, chaussé de botte selon la saison.

Si son rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement est indéniable, la capacité d'accueil de cet espace naturel sensible doit être adaptée dans le respect de la fragilité des milieux et de la tranquillité des lieux.



Depuis les années 80, plus de la moitié des milieux humides du marais de l'étang de Bizadan a disparu.

Il s'agissait en grande partie de prairies à molinie.

DES ACTEURS POUR UN PROJET

Se réunir autour d'un projet commun

L'action du gestionnaire de l'espace naturel sensible vise avant tout à conduire un projet partagé, engagé dans une gestion durable pour le bien commun et favorable à la préservation des ressources du site.

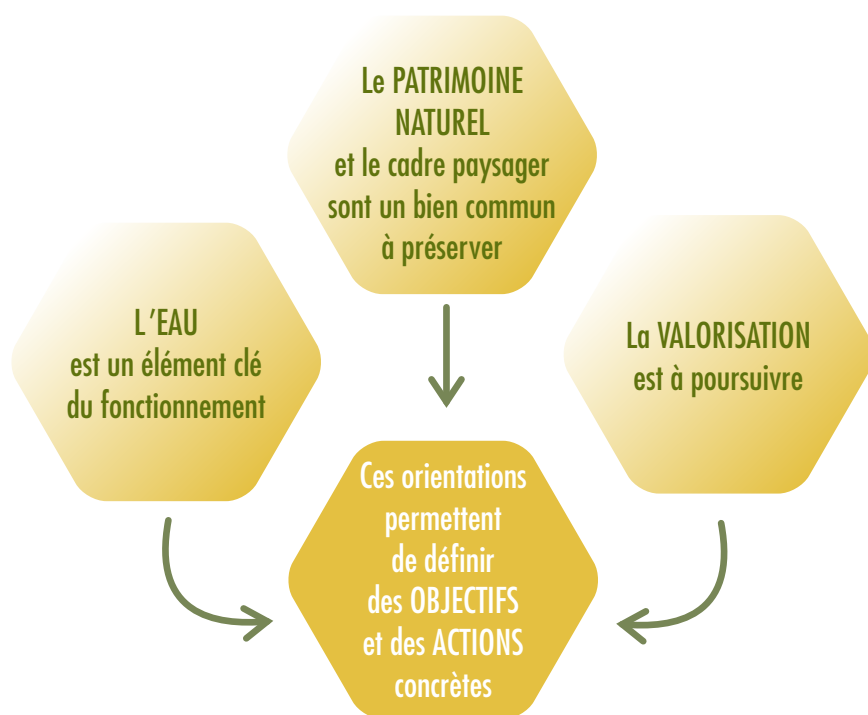
Une instance locale, appelée **comité de site**, permet la construction collective de la gestion du site.

Pour le marais de l'étang de Bizadan, les réflexions se sont orientées sur les questions suivantes :



Le **comité de site** est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles du Département, le CEN est chargé d'appuyer le Département dans l'animation de cette réflexion collective. À partir des éléments scientifiques et techniques, il propose les actions de gestion, met en œuvre celles retenues par le comité de site et contrôle leur efficacité.

Le **plan de gestion** est un document qui détaille les objectifs et les actions proposées pour la préservation du patrimoine sur un site donné. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.



L'accord des propriétaires : un préalable indispensable !

Au fil des années, les actions à réaliser sont discutées avec le comité de site, qui apporte les adaptations qu'il juge nécessaire.

Le Conservatoire se charge ensuite des modalités de mise en œuvre et contrôle leur efficacité.

Cependant, avant la réalisation des actions, le Conservatoire s'assure d'avoir obtenu **l'accord des propriétaires et ayants droit des terrains**. Aucune action ne sera engagée sur un terrain sans cet accord.



PRÉSERVER DURABLEMENT LE MARAIS DE L'ÉTANG DE BIZADAN



Des risques

Différentes menaces pèsent sur le marais de l'étang de Bizadan, dont les principales sont :

- ◆ le **risque de comblement** de l'étang,
- ◆ la **fermeture des milieux ouverts** (les prairies) par embroussaillage,
- ◆ l'**assèchement du marais** lié au changement climatique,
- ◆ le **dysfonctionnement des connexions écologiques** avec les autres sites naturels,
- ◆ les **invasions biologiques**, par des espèces exotiques,
- ◆ et une **fréquentation non raisonnée** et inadaptée.

Un projet pour les dix années à venir

Afin de répondre à ces enjeux, tout en les conciliant avec les usages et la fréquentation, **quatre grands objectifs** ont été définis et déclinés sur la période 2023-2032 :

Améliorer le fonctionnement de la zone humide pour favoriser l'accueil de la biodiversité

Deux conditions régissent la présence de la majorité des espèces patrimoniales du site : le maintien d'une longue période d'inondation du marais et un sol pauvre en éléments nutritifs.

Ces caractéristiques naturelles doivent donc être rétablies et préservées pour sauvegarder la faune et la flore qui en dépendent.

Restaurer et conserver les prairies humides

Les prairies humides représentaient cinq fois plus de surface, il y a une cinquantaine d'années. Il est crucial de conserver, en bon état, celles encore présentes mais également de restaurer celles qui se sont fermées récemment, afin de retrouver des surfaces perdues.

Comprendre et restaurer les continuités écologiques

De nombreuses espèces patrimoniales dépendent d'une bonne connectivité entre les zones humides du territoire.

Il est indispensable de comprendre le fonctionnement de ce réseau écologique pour mettre en place des actions favorables à son maintien et à sa restauration si nécessaire.

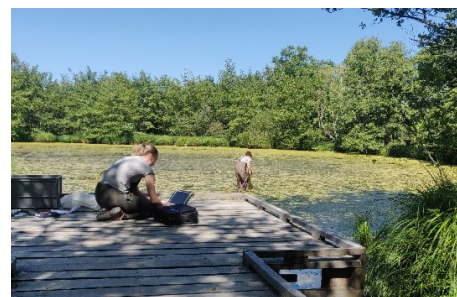
Concilier la préservation du site et la fréquentation

Cet objectif consiste à conforter la valeur du site en tant que support d'éducation et sensibilisation à l'environnement en favorisant une fréquentation durable.



Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Les suivis scientifiques permettent d'observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore d'exception.



Intervention du bureau d'étude Grèbe pour un suivi physico-chimique dans l'étang



LES ACTIONS PRÉVUES 2022 - 2031



Travaux

- ♦ Curage de l'étang
- ♦ Mise en place d'un thou (ouvrage de vidange)
- ♦ Reméandrage du bief conduisant les eaux sur le site
- ♦ Veille et lutte contre les espèces exotiques envahissantes (jussie, solidage et ragondins)
- ♦ Réouverture des prairies humides embroussaillées (coupe d'arbres, dessouchage, etc.)
- ♦ Entretien des prairies humides par fauche et/ou mise en place d'un pâturage extensif



Sensibilisation et gestion de la fréquentation

- ♦ Mise en place d'une zone de quiétude
- ♦ Définitions et communication des modalités d'accès au site et au sentier d'interprétation
- ♦ Concertation à la demande de chasseurs pour adapter la pratique
- ♦ Réalisation d'animations grand public (en lien avec l'étang de But)



Études et suivis scientifiques

- ♦ Étude des continuités écologiques sur le territoire du site
- ♦ Suivi de la flore
- ♦ Suivi de la faune : libellules et amphibiens
- ♦ Suivi hydrologique : hauteur de la nappe d'eau
- ♦ Suivi physico-chimique de l'eau et des sédiments de l'étang
- ♦ Suivi de la fréquentation avec des écomoteurs



Foncier

- ♦ Animation foncière pour assurer une maîtrise de l'ensemble du site

FOCUS SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Plusieurs espèces exotiques se sont installées sur le marais de l'étang de Bizadan à la faveur des dysfonctionnements.

Parmi les plantes on trouve notamment des espèces utilisées comme plantes ornementales telles que **la jussie**, une plante aquatique d'origine sud américaine et **le solidage**, originaire d'Amérique du nord. Rongeur semi-aquatique, **le ragondin**, vient quant à lui d'Amérique du sud et a été introduit en Europe pour sa fourrure bon marché.



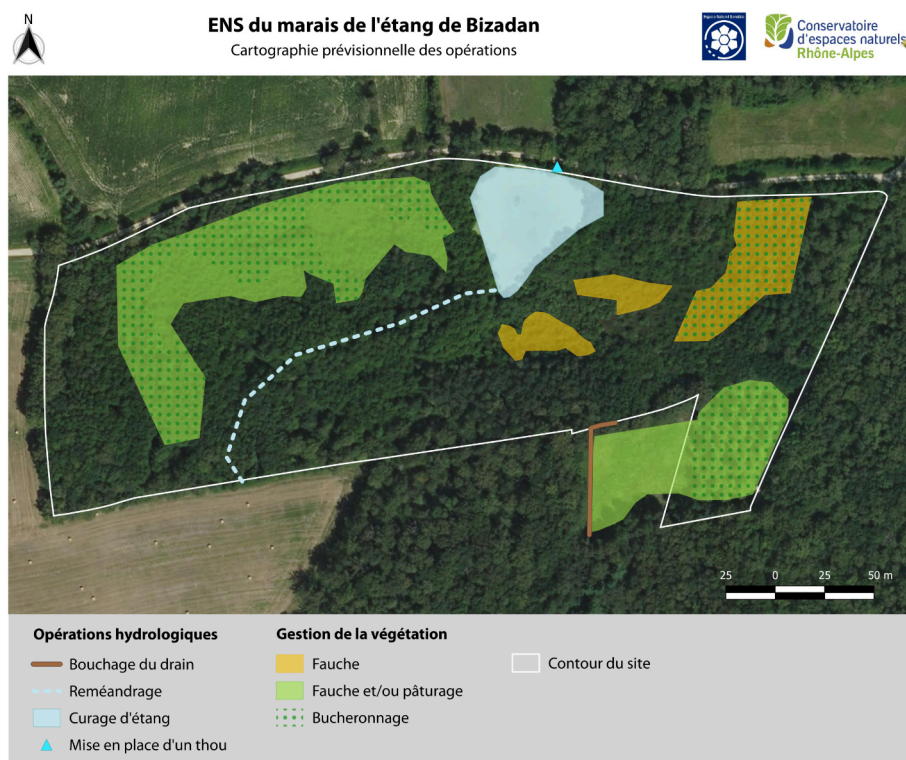
Le ragondin est reconnaissable à son museau carré et à sa queue cylindrique.



Le solidage est une plante mellifère qui atteint 1,50 m de hauteur.



La jussie forme de vastes tapis de fleurs jaunes sur les plans d'eau.





QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR PRÉSERVER LE MARAIS DE L'ÉTANG DE BIZADAN ?

- Contribuer à sensibiliser le public à la richesse et à la sensibilité du milieu.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes toutes observations liées aux espèces mentionnées dans ce document et notamment aux espèces exotiques envahissantes.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de site, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Le plan de gestion 2023- 2032 de l'ENS du marais de l'étang de Bizadan est disponible dans son intégralité sur demande.



Référente à contacter :

Lola BOILE

lola.boile@cen-rhonealpes.fr

Tel : 06 59 55 87 96

CEN Rhône-Alpes - Antenne Ain

Château Messimy

01800 CHARNOZ-SUR-AIN

www.cen-rhonealpes.fr

Département de l'Ain

Direction de l'environnement

Service nature et biodiversité

45 av. Alsace-Lorraine CS 10114

01000 BOURG-EN-BRESSE

www.ain.fr

Avec le soutien financier de :



Conception et mise en forme : Lydie RENARD - CEN Rhône-Alpes
Crédits photos & illustrations : ©CEN Rhône-Alpes, ©Département de l'Ain, ©STAMEN Design, ©BD ORTHO 1952 & 2018, ©L. Boile, ©P. Massit - OFB, CC BY Kat1100, CC BY Calimo, CC BYSA P.Spaans, CC BYSA F.Veronesi, ©V.Volhaa, ©smashingstocks, ©Pixabay
Schéma des continuités p.2 : ©L. RENARD

Dépôt légal : mars 2024 / ISBN : 978-2-37170-080-2

Imprimé par IDWM sur du papier recyclé avec des encres à bases végétales.



**Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes**

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires techniques, créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur patrimoine. Depuis 1988, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes intervient sur le terrain, aux côtés des acteurs locaux. Spécialiste de la gestion innovante de milieux naturels à enjeux, il facilite l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité.